

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Chambre de recours de
l'enseignement officiel subventionné du niveau secondaire
ordinaire et spécial**

A.Gt 11-12-1995 M.B. 14-02-1996

modifications :

A.Gt 25-01-96 (M.B. 23-03-96)

A.Gt 28-04-98 (M.B. 09-10-98)

A.Gt 24-01-00 (M.B. 03-05-00)

A.Gt 09-01-02 (M.B. 12-03-02)

A.Gt 20-01-98 (M.B. 09-04-98)

A.Gt 26-10-98 (M.B. 12-02-99)

A.Gt 13-06-01 (M.B. 11-08-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné, modifié par le décret du 10 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d'enseignement, notamment les articles 75 et 76 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 mai 1995 instituant les Chambres de Recours dans l'enseignement officiel subventionné ;

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel de l'enseignement officiel subventionné ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé ;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995,

Arrête :

modifié par A.Gt 26-10-1998 ; A.Gt 13-06-2001 ; A.Gt 09-01-2002

Article 1er. - Sont nommés membres de la Chambre de Recours de l'enseignement officiel subventionné pour le niveau secondaire ordinaire et spécial, ci-après dénommée "la Chambre de Recours":

1° En tant que membres effectifs et suppléants représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur René DUMORTIER
2. Monsieur Jean URBAIN
3. Monsieur Jean LOOSVELDT
4. Madame Danielle ADRIAENSSENS
5. Monsieur Philippe DELIEGE

2° En tant que membres suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Paul SOUDAN
2. Madame Françoise COURTOY
3. Monsieur Luc SYMOENS
4. Monsieur Hervé PETRE
5. Monsieur Daniel DEPERT
6. Madame Michèle CUYPERS
7. Madame Monique EVRARD
8. Madame Danielle ROUPSARD



9. Monsieur Philippe MALFAIT
10. Madame Bernadette FEIJT

3° En tant que membres effectifs représentant les organisations représentatives des membres du personnel dans l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Raoul FRANCAIT
2. Monsieur Albert Vander Eycken ;
3. Monsieur Claude MAURY
4. Monsieur Jacques DENIES
5. Monsieur Dominique Cliquart.

4° En tant que membres suppléants représentant les organisations représentatives des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné:

1. Monsieur Jean-Luc ENGLEBERT
2. Monsieur Paul Leunis ;
3. Monsieur André DEFFERIERE
4. Monsieur Petro KUTNYJ
5. Mme Myriam Minsier ;
6. Monsieur Jean-Pierre Perin ;
7. Madame Nadine WANG
8. Monsieur Philippe DE MENTEN
9. Monsieur Marc Danzain ;
10. Monsieur Pierre DE VUYST

modifié par A.Gt 20-01-1998 ; A.Gt 28-04-1998

Article 2. - Monsieur Léon GIET est nommé Président de la Chambre de recours.

Monsieur Jean-Louis DELLIS est nommé premier Président suppléant de la chambre de recours.

Madame Laurence TAMINIAUX est nommée deuxième Présidente suppléante de la Chambre de recours.

modifié par A.Gt 25-01-1996 ; 24-01-2000

Article 3. - Monsieur Yves DUMOULIN, conseiller-chef de service au Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, est nommé Secrétaire de la Chambre de recours.

Mme S. MOLLE, directrice à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné et Mme F. Jacobs, assistante à la Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné sont nommées secrétaires adjointes de la Chambre de recours.

Article 4. - La Ministre-Présidente qui a dans ses attributions le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 1996.